

Note conjoncturelle

4ème trimestre 2019



Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DIRECCTE *Auvergne-Rhône-Alpes*
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Note conjoncturelle régionale du 4^e trimestre 2019

Réalisée par la Direccte en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

En Bref

En 2019, le chiffre d'affaires des entreprises de la région a progressé de 5,7 % par rapport à l'année 2018 (+3,8 % au niveau national). Les encaissements de TVA et de taxe de publicité foncière par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes augmentent alors que ceux relatifs à l'impôt sur les sociétés et aux droits de mutation diminuent par rapport à 2018. Le nombre, comme le montant des demandes de délais de paiement adressées à l'Urssaf baissent fortement sur un an et le taux de restes à recouvrer à 30 jours est en légère baisse sur la même période. Les créations d'entreprises sont dynamiques (+4,5 % par rapport au 3^e trimestre 2019), principalement portées par les entreprises relevant du régime des micro-entreprises. La conjoncture hôtelière reste, elle aussi, bien orientée au 4^e trimestre. En revanche, la situation est plus mitigée concernant la construction de logements neufs, car, si les autorisations de construire augmentent de 5 % sur un an, les mises en chantier enregistrent un léger recul de 0,4 %.

La situation de l'emploi et du chômage est contrastée au 3^e trimestre 2019 : si l'emploi salarié est en hausse par rapport au trimestre précédent (+0,1%), le taux de chômage augmente de 0,1 point. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche augmente au 3^e trimestre 2019 : +1,4 % sur un an. Au 4^e trimestre, la demande d'emploi des catégories A, B et C baisse de 1,3 % par rapport au 3^e trimestre 2019.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (Ensemble de l'année 2019)	➔	+5,7 % sur un an
Demandes de délais de paiement de cotisations sociales : (T4 2019)	➡	-17,3 % sur un an
Créations d'entreprises : (T4 2019)	➔	+4,5 % sur un trimestre
Activité hôtelière : (T4 2019)	➔	+4,1 % sur un an
Autorisations de construire de logements : (Ensemble de l'année 2019)	➡	-5,4 % sur un an
Mises en chantier de logements : (Ensemble de l'année 2019)	➡	-0,4 % sur un an
Emploi salarié : (T3 2019)	➔	+0,1 % sur un trimestre
Intérim : (T3 2019)	➔	+0,2 % sur un trimestre
DPAE : (T3 2019)	➔	+1,4 % sur un an
Taux de chômage : (T3 2019)	➔	+0,1 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : (T4 2019)	➡	-1,3 % sur un trimestre

Table des matières

Économie

<i>Le Pib régional.....</i>	<i>7</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises.....</i>	<i>8</i>
<i>Encaissements fiscaux.....</i>	<i>8</i>
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers.....</i>	<i>8</i>
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>9</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>10</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>11</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>11</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>12</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>13</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>15</i>
<i>Activité partielle.....</i>	<i>15</i>
<i>PSE et ruptures conventionnelles collectives.....</i>	<i>16</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>17</i>
<i>Demande d'emploi trimestrielle.....</i>	<i>18</i>

Économie

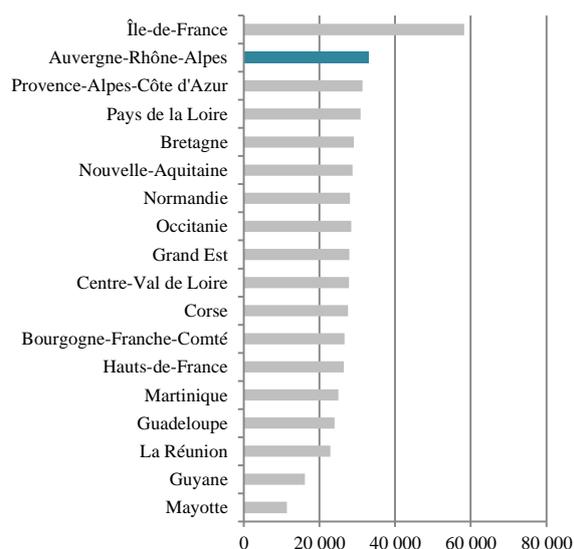
Le Pib régional

Source : Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2017

Année : 2017 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (263 149 millions d'euros en 2017). Par habitant, cela correspond à 33 000 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Île-de-France (58 300€).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en hausse

Sur l'ensemble de l'année 2019, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 482 537 millions d'euros et a ainsi progressé de 5,7 % sur un an. Cette hausse est supérieure à celle du niveau national (+3,8 %).

La progression du chiffre d'affaires s'observe dans les trois secteurs clés. Elle est plus importante dans l'industrie (+5,1 % alors que le chiffre d'affaires dans l'industrie n'évolue quasiment pas à l'échelon national), que dans la construction (+4,4 % contre +7,3 % à l'échelon national) et le commerce (+0,5 % contre +2,4 % à l'échelon national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 1,1 % en un an, contre près de 5 % au niveau national.

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2018 (en M€)	Montant 2019 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	456 687	482 537	5,7%
Dont : Industrie	120 965	127 099	5,1%
Construction	43 606	45 531	4,4%
Commerce	150 341	151 076	0,5%
Total France	5 167 202	5 361 597	3,8%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	3 594	3 633	1,1%
France	44 153	46 334	4,9%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductibles sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de manière contrastée entre 2018 et 2019. Les encaissements d'impôts sur les sociétés diminuent de près de 2 %, ceux des droits de mutation de 4,6 %. En revanche, les encaissements de taxe sur la valeur ajoutée et de taxe de publicité foncière enregistrent des progressions significatives, respectivement de + 4,6 % et de +10,8 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2018 (en M€)	Montant 2019 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	4 360	4 278	-1,9%
Taxe sur la valeur ajoutée	15 328	16 038	4,6%
Taxe de publicité foncière	1 389	1 539	10,8%
Droits de mutation	1 627	1 551	-4,6%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les encaissements fiscaux comptabilisés ici couvrent les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Légère baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF

En 2019, 419 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit un de plus qu'en 2018. Les effectifs correspondants s'élèvent à 8 479, en baisse par rapport à 2018.

Dossiers traités et effectifs correspondants

	2018	2019
Dossiers traités	418	419
Effectifs correspondants	9 790	8 479

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant dépasser une année. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des demandes de délais de paiement des établissements du secteur privé et des taux de restes à recouvrer

Le nombre de **demandes de délais de paiement** [voir encadré] diminue de 17,3 % par rapport au 4^e trimestre 2018. L'Hébergement-Restauration est le secteur où ces demandes reculent le plus en un an (-33,2 %). En montant, les demandes de délais de paiement diminuent également (- 13,7 % sur un an).

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en légère baisse par rapport au 4^e trimestre 2018. Fin décembre 2019, le taux à 30 jours (échéances de novembre 2019) atteint 0,85 %, soit une baisse de 0,19 point par rapport au mois de novembre 2018. La situation s'améliore dans quasiment tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (-1,41 point) et la construction (-0,61 point). La situation est stable dans l'industrie.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2019) est également en baisse de 0,15 point par rapport à septembre 2018. Il atteint 0,54%

Demandes de délais de paiement de cotisations sociales

Données du 4 ^e trimestre 2019	En nombre	Évolution annuelle	En montant en k€	Évolution annuelle
Total	2 350	-17,3%	30 813	-13,7%
Industrie	310	-13,4%	5 867	-19,9%
Construction	410	-15,3%	5 370	-15,5%
Commerce	410	-15,5%	3 975	5,4%
Hébergement-Restauration	370	-33,2%	1 915	-54,1%
Autres services	850	-16,9%	13 685	-6,0%

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin décembre 2019	Taux en montant	Évolution 2019/2018
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	0,85% (nov-2019)	-0,19 pt
Dont : Industrie	0,56%	-0,00 pt
Construction	2,34%	-0,61 pt
Commerce	0,67%	-0,30 pt
Hébergement-Restauration	2,69%	-1,41 pt
Autres services	0,75%	-0,10 pt
Intérim	0,13%	-0,10 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	0,54% (sept-2019)	-0,15 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Des créations d'entreprises au plus haut

Au quatrième trimestre 2019, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes poursuivent leur progression (+4,5 % sur un trimestre, +5 % en France métropolitaine) pour s'établir à un niveau jamais atteint depuis 2000* (26 906). Ce sont les créations de micro-entreprises (+ 9 %) qui contribuent le plus à cette hausse ce trimestre, le nombre de créations hors micro-entreprises n'augmentant que de 0,4% par rapport au 3^e trimestre 2019. Les secteurs contribuant à l'augmentation sont l'industrie (+6,9 %) et les services (+5,5 %). Sur un an, les créations d'entreprises sont également plus dynamiques qu'au niveau national (+25,2 % contre +19,8 %). Au niveau régional comme au niveau national, elles ont été tirées par la progression annuelle des micro-entreprises.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 5 956 au cours de l'année 2019, soit une baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de près de 5,3 % en un an.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4 ^{ème} Trim. 2018	3 ^{ème} Trim. 2019	4 ^{ème} Trim. 2019	Trim.	Annuelle
Total régional	21 487	25 756	26 906	4,5%	25,2%
hors micro-entrepreneurs	12 029	13 647	13 704	0,4%	13,9%
micro-entrepreneurs	9 458	12 109	13 203	9,0%	39,6%
Total France métropolitaine	182 994	208 728	219 164	5,0%	19,8%
hors micro-entrepreneurs	98 262	110 106	115 969	5,3%	18,0%
micro-entrepreneurs	84 731	98 622	103 195	4,6%	21,8%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

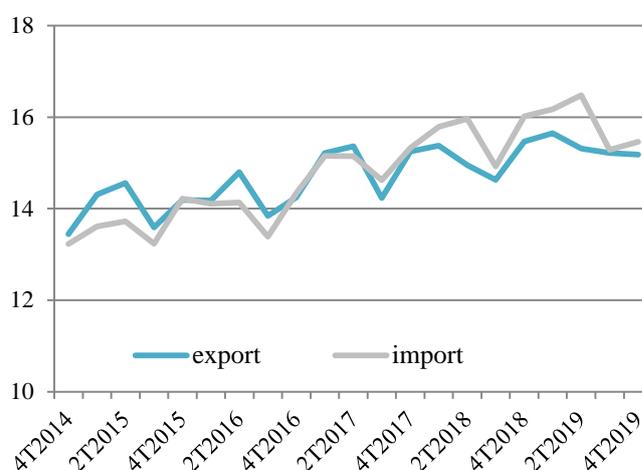
Baisse annuelle des importations et des exportations

Au 4^e trimestre 2019, le montant des **exportations** s'est élevé à 15,2 milliards d'euros, soit une baisse de près de 2 % par rapport au 4^e trimestre 2018. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 15,5 milliards d'euros sont en baisse de 3,5 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,6 % en 2019 (en hausse de 0,2 point par rapport à 2018), soit une part équivalente à celle du niveau national.

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

L'activité hôtelière poursuit sa progression

Au 4^e trimestre 2019, le **nombre de nuitées** s'élève à près de 5 millions dans la région, soit une hausse de 4,1 % par rapport au 4^e trimestre 2018. Le rythme de progression dans la région est plus important que celui de la France métropolitaine (+ 0,8 %). Le mois de décembre contribue particulièrement à cette augmentation. Au niveau départemental, la plupart des départements enregistrent une hausse des nuitées (particulièrement en Haute-Savoie, en Savoie et dans la Drôme). En revanche, le nombre de nuitées recule très légèrement en Haute-Loire, dans le Cantal et dans l'Isère.

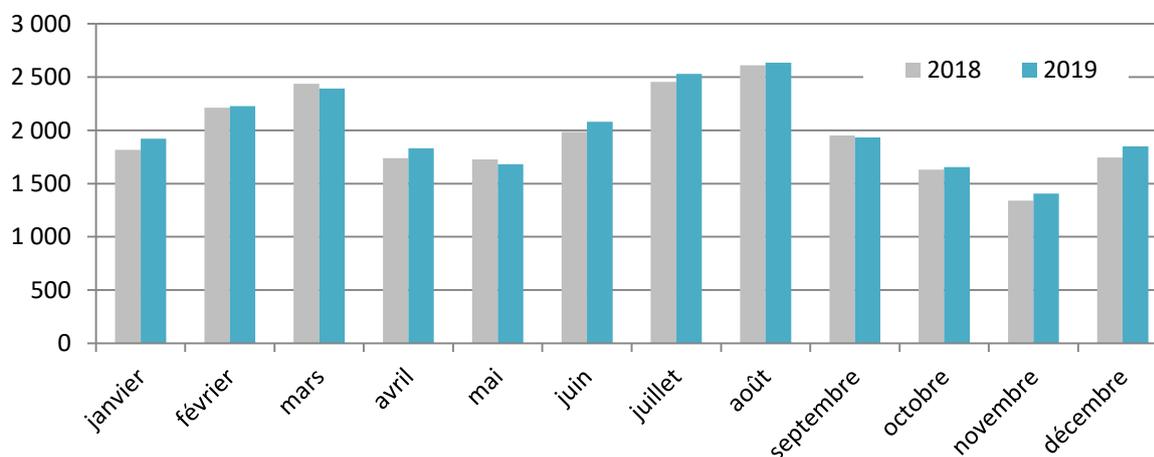
Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	4 717	6 540	5 592	7 098	4 912
France métropolitaine	45 901	41 365	58 211	68 704	46 272
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	2,0%	1,1%	2,7%	1,2%	4,1%
France métropolitaine	1,5%	-0,9%	2,4%	0,4%	0,8%

Source : Enquête hôtellerie – Insee/DGE/Comités régionaux du tourisme

Données brutes

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



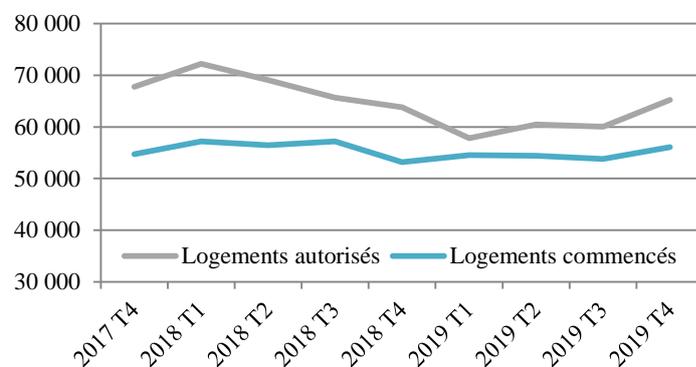
Les autorisations de logements neufs augmentent mais les mises en chantier diminuent

En 2019, 65 230 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une progression de 5 % par rapport à l'année 2018 (contre une baisse de 2,3 % au niveau national), en raison de l'augmentation des autorisations de logements individuels purs (+10%). Les autorisations de logements augmentent dans tous les départements à l'exception de l'Ain, de la Haute-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les mises en chantier de logements atteignent 56 110 en 2019, soit une baisse de 0,4 % par rapport à l'année précédente (-1 % au niveau national). Le recul a principalement concerné les logements collectifs et les départements du Rhône, de la Haute-Loire et de la Drôme. En effet, la plupart des autres départements enregistrent une hausse du nombre de mises en chantier en 2019.

Concernant **les locaux, les autorisations de construire** représentent 5,5 millions de m² en 2019, soit une baisse de 3,2% par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi le ralentissement observé les trimestres précédents. En revanche, **le nombre de locaux commencés** augmente de près de 1 % par rapport à l'année précédente. Il atteint 3,8 millions de m² en 2019.

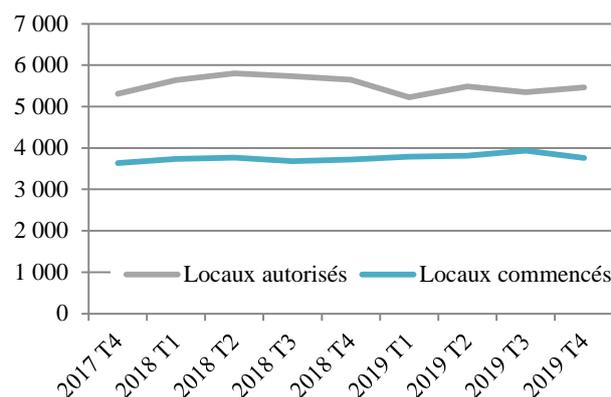
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

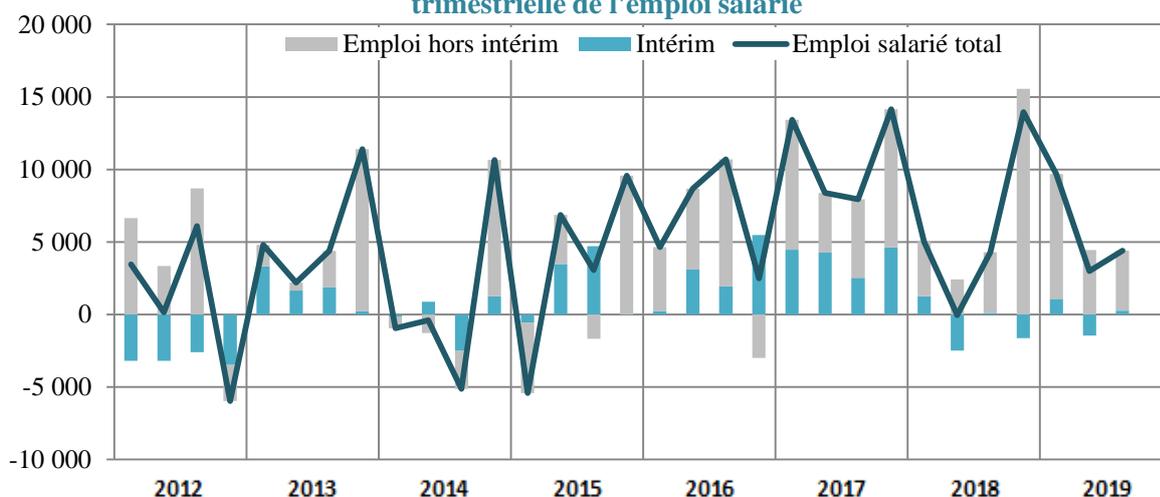
Emploi et chômage

Légère hausse de l'emploi salarié au troisième trimestre 2019

En Auvergne-Rhône-Alpes, la croissance de **l'emploi salarié** se poursuit **au troisième trimestre** (+0,1 %, soit la même progression qu'au trimestre précédent) mais est inférieure à celle du niveau national hors Mayotte (+0,2 %). Au troisième trimestre 2019, la région comptabilise environ 3 037 100 salariés. Après un deuxième trimestre en baisse, l'emploi intérimaire est stable,

(270 emplois supplémentaires), alors que la tendance nationale reste à la baisse (-0,4%). Si le secteur public est en hausse (+0,2 %), l'emploi n'évolue quasiment pas dans le secteur privé. **Sur un an**, la région affiche une création nette d'emplois d'environ 31 000, soit une hausse de 1 %, comme au niveau national.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

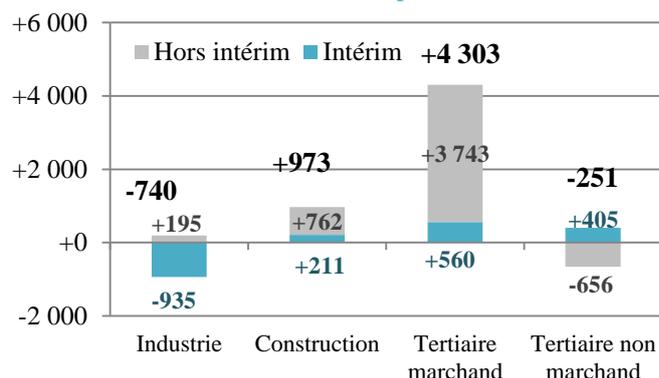
Note de lecture : Au 3^{ème} trimestre 2019, l'emploi salarié total a progressé de 4 400 emplois : +4 130 emplois hors intérim et +270 emplois intérimaires.

L'emploi salarié diminue dans l'**industrie** (-0,1 %, soit 740 personnes en moins). C'est la baisse de l'intérim qui contribue le plus à cette diminution (-935 emplois). Sur un an, les effectifs n'évoluent quasiment pas.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent dans la **construction** (+ 973 ; +0,5 %), tant dans l'intérim que hors intérim. Sur un an, la hausse de l'emploi salarié dans la construction atteint 2,2 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en progression au troisième trimestre (+ 4 303 ; 0,3 %) et sa croissance est largement due à l'emploi salarié hors intérim (+3 743 emplois, contre +560 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs se sont également renforcés (+1,8 %).

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** est stable ce trimestre. Sur un an, il progresse de 0,3 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 4^e trimestre 2019 seront disponibles en avril 2020.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2018 T3	2019 T2	2019 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 987	25 631	25 745	0,4%	3,0%	1,1%
Industrie	529 092	529 581	528 841	-0,1%	0,0%	7,9%
Construction	199 098	202 566	203 539	0,5%	2,2%	10,6%
Tertiaire marchand	1 320 696	1 339 832	1 344 135	0,3%	1,8%	3,1%
Tertiaire non marchand	932 209	935 104	934 852	0,0%	0,3%	0,4%
Total régional	3 006 083	3 032 713	3 037 112	0,1%	1,0%	3,6%
Dont : Intérim	110 987	108 992	109 258	0,2%	-1,6%	
Hors intérim	2 895 096	2 923 721	2 927 854	0,1%	1,1%	
Dont : Secteur privé	2 364 661	2 389 199	2 393 463	0,2%	1,2%	
Secteur public	641 422	643 514	643 649	0,0%	0,3%	
Total France (Hors Mayotte)	25 185 804	25 402 158	25 444 418	0,2%	1,0%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Avertissement :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

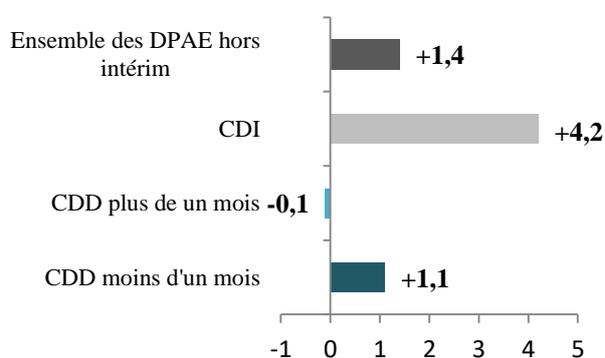
De plus, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'Acoiss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les déclarations préalables à l'embauche progressent au 3^e trimestre 2019

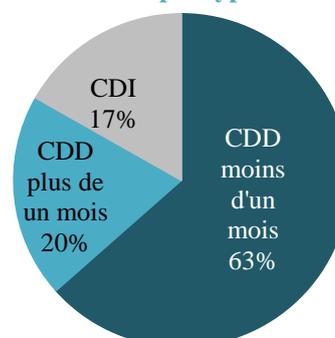
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim progressent au 3^e trimestre (+1,4 % par rapport au 3^e trimestre 2018), mais moins qu'au niveau national (+ 2,5 %). Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 17 % de l'ensemble des déclarations, augmentent de 4,2 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (83 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %) qui augmentent de 1,1 % au 3^e trimestre.

Par rapport au 3^e trimestre 2018, la hausse des DPAE est plus forte dans les services (+ 2,4%) que dans le BTP (+1,8 %). En revanche, les DPAE baissent de 3 % dans l'industrie.

Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



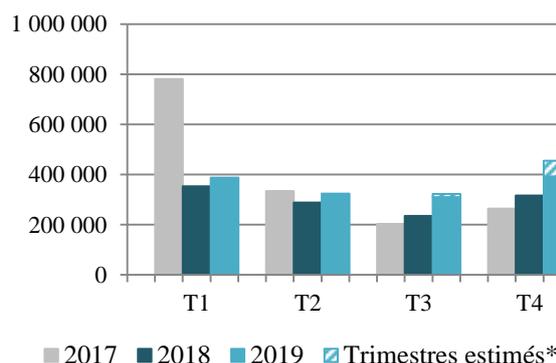
Source : Acooss/Urssaf
Données CVS – 3^e trimestre 2019

Les heures d'activité partielle consommées en hausse

Au 3^e trimestre 2019, les heures d'activité partielle consommées ont atteint 309 118 en données réelles – 321 800 en données redressées [voir encadré].

Bien que les données ne soient pas encore stabilisées, le nombre d'heures d'activité partielle consommées dans la région au 4^e trimestre 2019 est supérieur à son niveau de 2018.

Nombre d'heures consommées d'activité partielle



Source : Syracuse-POP – Applicatifs SINAPSE et extranet activité partielle – Redressement Sese Ara

Attention : Compte tenu des délais nécessaires à l'enregistrement du nombre total des heures d'activité partielle consommées, les données les plus récentes seront actualisées à la hausse au cours des prochains mois. Pour prendre en compte ce retard et afin d'avoir une 1^{ère} estimation, on applique aux données des deux derniers trimestres un coefficient représentant le « retard moyen » observé sur les remontées des trimestres précédents. Il y a ainsi un chiffre brut (avant application de ce coefficient) et un chiffre redressé (après application du coefficient).

Le commentaire porte principalement sur le trimestre précédent.

Autant d'emplois impactés par des PSE en 2019, des ruptures conventionnelles collectives peu nombreuses

Depuis 2018, les entreprises ont la possibilité, sous condition d'un accord collectif, de recourir aux ruptures conventionnelles collectives (RCC). Le dispositif conduit à une rupture de contrat de travail d'un commun accord entre l'employeur et le salarié et non à un licenciement.

Les RCC, comme les PSE, nécessitent une validation (ou homologation pour les PSE) de la Direccte. Les suppressions d'emplois résultant de ces deux dispositifs sont soumises à l'obligation de revitalisation afin de permettre de recréer de l'emploi dans les territoires affectés par la restructuration.

En 2019, 256 établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été concernés par un **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)**, contre 415 en 2018. En revanche, le nombre d'emplois impactés est à peu près le même (4 039, soit un de plus qu'en 2018).

Sur la même période, 15 établissements de la région ont été concernés par **des ruptures conventionnelles collectives** soit 167 emplois impactés.

Nombre d'établissements et d'emplois impactés par un PSE ou une RCC

	2018		2019	
	Nombre d'étab. impactés	Nombre d'emplois impactés	Nombre d'étab. impactés	Nombre d'emplois impactés
Plan de sauvegarde de l'emploi	415	4 038	256	4 039
Rupture conventionnelle collective	35	415	15	167

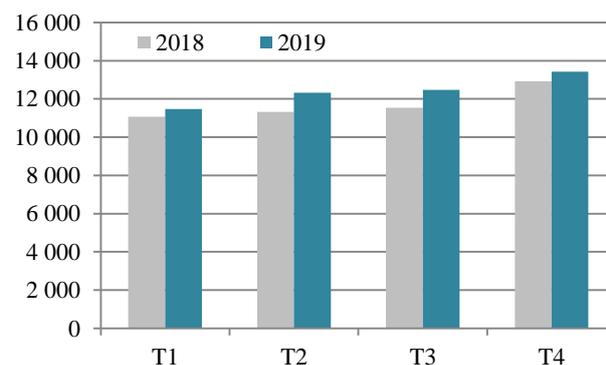
Source : SI-PSE (Direccte Auvergne-Rhône-Alpes)
Données cumulées depuis le 1^{er} janvier

Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse de près de 4 %

Au 4^e trimestre 2019, 13 421 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la Direccte en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 3,8 % par rapport au 4^e trimestre 2018. Par ailleurs, ce trimestre, 4,1 % des demandes reçues n'ont pas été validées et près de 2 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de près de 1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage augmente de 0,1 point au 3^e trimestre 2019

Au 3^e trimestre 2019, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au 2^e trimestre pour s'établir à 7,4 %. Il reste inférieur de près d'un point à celui de la France métropolitaine (8,3 %). La région passe au 3^e rang des régions présentant le taux le plus faible de France, derrière les régions Bretagne (7,1 %) et Pays de la Loire (7,2 %).

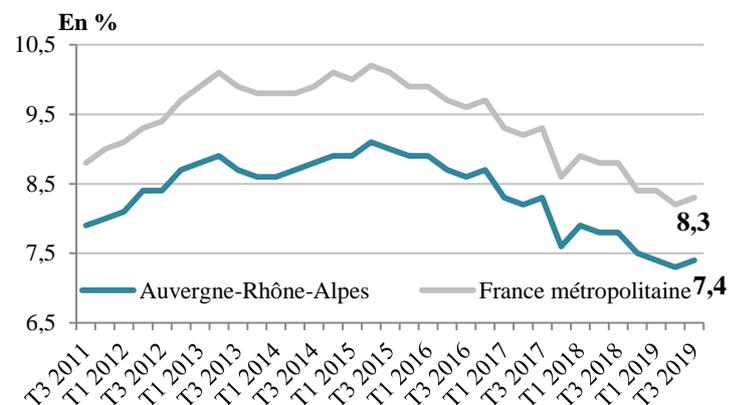
Sur un an, le taux de chômage recule un peu moins vite dans la région (-0,4 point) qu'en France métropolitaine (-0,5 point).

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 5 % dans le Cantal à 9,5 % dans la Drôme. L'évolution est à la hausse dans tous les départements sur le trimestre (entre +0,1 et +0,2 points) à l'exception du Cantal où le taux de chômage n'évolue pas.

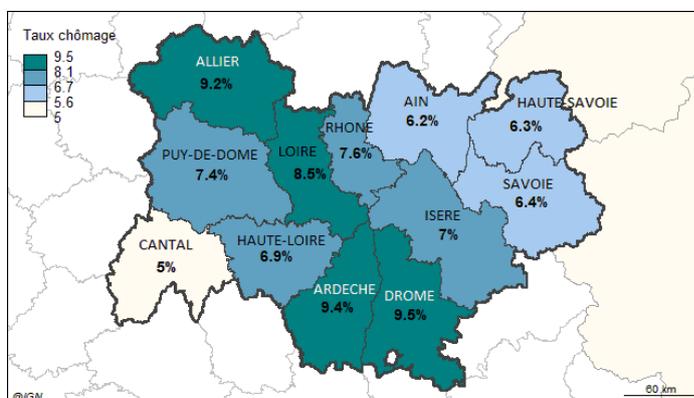
Sur un an, le taux de chômage recule dans tous les départements.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 4^e trimestre 2019 seront disponibles en avril 2020.

Taux de chômage trimestriel



Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

Baisse de la demande d'emploi de catégories ABC au 4^e trimestre 2019 et sur un an

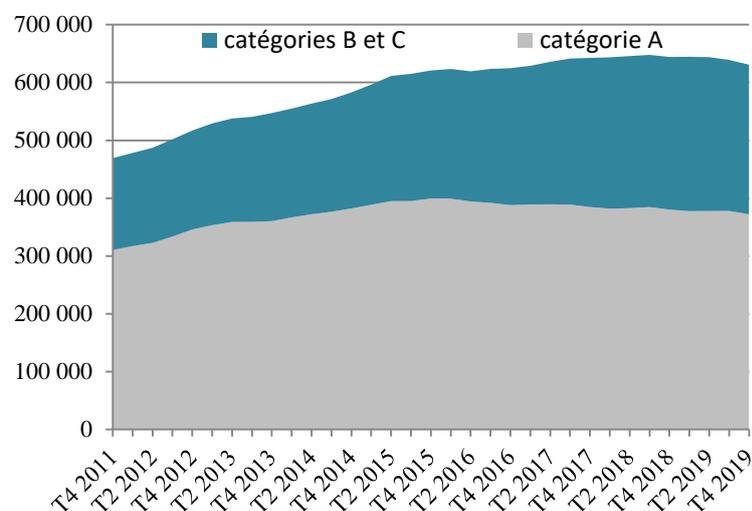
Au 4^e trimestre 2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 630 860 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en légère diminution (-1,3 %) **par rapport au 3^e trimestre 2019**. Les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) sont moins nombreux qu'au trimestre précédent (-1,5%), tandis que les catégories B et C (en activité réduite) diminuent de 1%. Au 4^e trimestre 2019, les catégories B et C représentent 41 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC diminue de 2,1 %. La catégorie A baisse de 2,1 % et les catégories B et C baissent de 2 %.

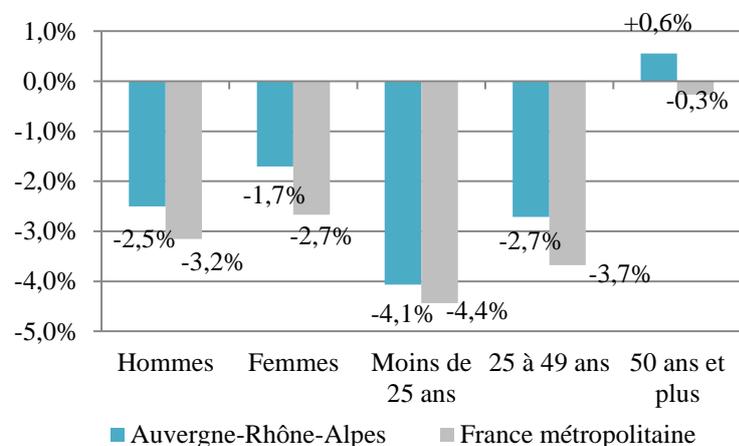
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région diminue davantage pour les hommes (-2,5 %) que pour les femmes (-1,7 %) par rapport au 4^e trimestre 2018.

Entre les 4^{èmes} trimestres 2018 et 2019, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans recule de 4,1 %. La demande d'emploi des 25 à 49 ans est également en retrait (-2,7 %). Seul le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente sur un an (+0,6 %).

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



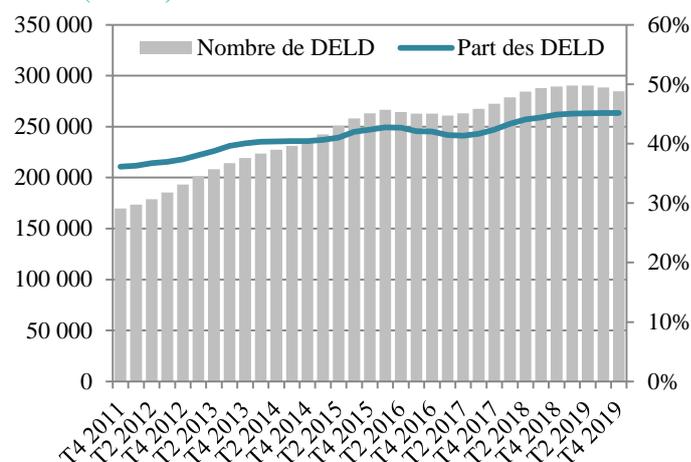
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus diminue de 1,6 % sur un an. Néanmoins, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 44,9 % au 4^e trimestre 2018 à 45,2 % au 4^e trimestre 2019. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 548 jours en moyenne, soit 15 jours de plus qu'au 4^e trimestre 2018.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie. A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie. B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DIRECCTE

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements – SOUTOUL Fanny, Janvier 2020

Le traitement du handicap dans les accords non agréés en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, Décembre 2019

La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, MEYER Pascale, SEON Martial, Septembre 2019

L’alternance sous contrat de travail en Auvergne-Rhône-Alpes - DURAND Justine avec la contribution de MALGRAS Jacques (Via Compétences), Décembre 2018

La prestation de conseil en ressources humaines en Auvergne-Rhône-Alpes - JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, Décembre 2018

Le maintien dans l’emploi dans les entreprises ayant signé un accord agréé sur le handicap en Auvergne-Rhône-Alpes, bonnes pratiques et difficultés : fiches et étude - GRAFF Didier, SEON Martial, Novembre 2018

Chiffres clés :

Demande d’emploi régionale et départementale, 4^e trimestre 2019, Direccte –Pôle emploi, Janvier 2020

Taux de chômage régional et départemental au 3^e trimestre 2019 - TAVERNET Michèle, Janvier 2020

Emploi salarié régional et départemental au 3^e trimestre 2019 – TAVERNET Michèle, Janvier 2020

Demande d’emploi régionale et départementale, 3^e trimestre 2019, Direccte –Pôle emploi, Octobre 2019

Directeur de la publication : Jean-François BENEVISE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DIRECCTE), avec la contribution d'Ethel ROSENTHAL (DRFIP), des correspondants des DDFIP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

